



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER N°1

Réunion du jeudi 2 juillet 2015

Salle des Glaises

Sophie RIGAULT, Présidente du Conseil de Quartier n°1, lance un tour de table afin que chacun puisse se présenter.

Les Conseils de Quartier sont désormais au nombre de 3. Ces Conseils de Quartier, auxquels participaient déjà les habitants, sont élargis aux commerçants ou professions libérales et associations, également acteurs du quartier. Cette nouvelle génération de Conseils vise à relancer une forme de concertation.

Elle enchaîne sur des points d'information suivants :

➤ **Modification simplifiée n°1 du PLU :**

- ✓ Allée de la prairie : suppression de l'emplacement réservé n°12 en vue de la réalisation d'un équipement sportif
- ✓ Rue des Gabriels/rue des Processions : suppression de la servitude « b » en vue de la réalisation d'un groupe scolaire

➤ **Projet Lamon :**

« Le chemin de l'Ecrin ». Il s'agit de la construction de 50 logements dont 25 en locatif social gérés par Essonne Habitat. Le permis a été obtenu en octobre 2014, le commencement des travaux est prévu en septembre 2015 et la commercialisation des logements est en cours.

En ce qui concerne le pourcentage de logements qui seront attribués aux Saint-Michellois, celui-ci sera déterminé lors d'une convention qui sera passée avec le bailleur. Ce pourcentage varie d'un bailleur à l'autre. Les membres du Conseil de Quartier en seront informés.

D'autres interrogations portent sur les plans, la qualité des bâtiments ainsi que sur l'entretien, aussi bien de la partie privée que sociale.

Une convention interviendra entre la copropriété et le bailleur social pour l'entretien des espaces verts. La rétrocession à la commune du cheminement piétons est prévue. En règle

générale, la qualité de l'entretien du patrimoine par Essonne Habitat ne pose aucun problème sur la ville.

L'absence de logements privés dans ce programme est due à la nouvelle loi qui impose maintenant 25 % de logements sociaux sur une commune alors que la barre des 20 %, précédemment exigée, avait été atteinte.

Par ailleurs, vous trouverez ci-après la répartition des logements sociaux par quartier comme cela a été demandé :

- Quartier ancien : 387 logements
- Quartier Gambetta : 59 logements
- Quartier Fontaine de l'Orme : 105 logements
- Quartier du Bois des Roches : 1 216 logements
- Quartier la Garenne : 67 logements

Soit un total de 1 834 logements sociaux sur la commune.

➤ La Canardière :

Le bâtiment étant situé en zone protégée, seule la rénovation de l'existant était envisageable et sera réalisée. L'aspect chalet sera conservé puisqu'il s'intègre parfaitement dans l'environnement. Les travaux devraient commencer après les vacances de Toussaint et se poursuivre jusqu'aux vacances de Printemps. Pendant cette période, les enfants seront accueillis dans les autres accueils de loisirs de la ville. Le coût est estimé à 700 000 € qui sont en partie financés par l'ancien Contrat départemental.

Le chalet étant surélevé en raison de sa situation en zone inondable, l'accès aux personnes à mobilité réduite sera adapté.

Les problèmes d'inondations sont gérés par le SIVOA qui réalise l'entretien de l'Orge.

➤ Levée de la réserve de l'emplacement de l'école

La création d'un 8^{ème} groupe scolaire avait été envisagée et de ce fait, un emplacement réservé avait été intégré au PLU. Depuis, il y a eu obligation de revoir la carte scolaire car l'école Jules Ferry ne pouvait absorber une montée d'effectifs suite aux naissances, il s'avère que ce projet se révèle infaisable d'où la levée de la réserve.

Afin d'absorber les évolutions des effectifs scolaires, les réhabilitations d'écoles sont privilégiées. Des agrandissements sont possibles notamment à Blaise Pascal où une petite extension sera réalisée pour le scolaire et le périscolaire. Les chalets qui étaient systématiquement vandalisés seront supprimés.

➤ Calendrier Restaurant Jules Ferry :

Les nombreuses concertations organisées par la Ville ont nécessité plus de temps que prévu. Les préfabriqués seront supprimés et 2 entrées séparées pour les écoles maternelles et élémentaires seront réalisées ainsi que des sanitaires côté élémentaire.

A la place des préfabriqués actuels, des places de parking en zone bleue seront créées pour les commerçants.

La livraison aura lieu après les vacances de Toussaint.

Une invitation à l'inauguration sera adressée aux membres du Conseil de Quartier.

➤ Animations de l'été

La Caravane de l'Été qui va proposer 8 vendredis d'animations et 2 soirées festives par mois en juillet et en août : cinéma en plein air au Parc Jean Vilar, Concert place de Ber, Bal Guinguette « La Guinche » dans le Parc Jean Vilar et restauration, déambulation dans la ville et spectacle de rue devant le Centre Culturel Baschet suivie d'une soirée dansante.... Ces événements sont ouverts à tous.

Supprimé:

➤ Fête de la Ville, week-end des 5 et 6 septembre :

Le thème retenu cette année est le cinéma.

- ✓ Le forum des associations se tiendra samedi et dimanche avec en parallèle des démonstrations sur scène,
- ✓ les restaurants du monde (associations qui proposent la nourriture de leurs pays ou régions)
- ✓ de 18h à 20h : karaoké
- ✓ 20h30 : spectacle de danse, théâtre, cascades....
- ✓ 23h : feu d'artifice
- ✓ Présence d'animations tout au long de la fête,
- ✓ Déambulation de personnages de film.

➤ Plan Canicule

Un signalement des personnes vulnérables est réalisé à l'aide de fiches spécifiques.

Des agents communaux sont mobilisés pour appeler les personnes recensées une fois par jour, y compris le week-end. En cas d'incohérence dans les propos, de temps trop important pour répondre, de nombreuses réponses négatives au questionnaire, une visite à domicile est déclenchée.

➤ Les cambriolages

Guillaume Andraud, Directeur de Cabinet, a rencontré Mme Da Silva Commissaire de Police de Sainte-Geneviève-des-Bois, mardi 30 juin dernier pour faire le point sur la situation.

Malgré de nombreux cambriolages constatés actuellement, on enregistre une baisse de 15 % sur les 5 premiers mois de l'année et - 36 % sur les atteintes aux biens, sur la commune.

- ✓ Cependant, La vidéo protection va être renforcée avec l'implantation de nouvelles caméras dont les lieux vont être proposés à la Préfecture mais qui ne seront pas forcément retenus :
 - Rond-point Luther King
 - Entrée de la rue des Tiphoinés et de la Boële

- Rue du Haras face à l'école du Parc de Lormoy et la rue des Chênes Verts
 - Rue de Launay vers la descente du collège Jean Moulin et le parking des Grouettes
 - Angle de la rue Anatole France et le sentier Gallot
- ✓ La mise en place du dispositif « Voisins Vigilants » : les personnes seront sélectionnées pour être en contact étroit avec la Police. Il s'agira de signaler les absences pour que des rondes soient faites. Des rencontres sont possibles avec la Police pour expliquer la démarche. Il ne s'agit pas d'une milice mais d'être solidaire et vigilant en cas d'absence et de prévenir les autorités en cas d'agissements suspects. Cela fonctionne bien dans de nombreuses communes. La ville a choisi de tester. Si le dispositif ne fait pas ses preuves, il sera arrêté. Aucun investissement spécifique est nécessaire.
- ✓ L'opération « Tranquillité vacances » : vous avez la possibilité de signaler votre absence auprès du commissariat de Sainte-Geneviève-des-Bois.
- ✓ Des planques sont souvent réalisées dans des voitures banalisées et les résultats sont positifs.

➤ Vitesse excessive rue de Montlhéry

Une mesure de vitesse a été réalisée et a fait ressortir un dépassement de la vitesse autorisée la nuit et durant le week-end. Il fallait attendre la fin des travaux de la résidence du Vieil Hôtel ainsi que la rénovation de l'entrée de la rue des Fusillés de la Résistance.

Tout dispositif de ralentissement devra recevoir l'aval du Conseil départemental puisqu'il s'agit d'une route départementale ainsi que celui de la Communauté d'Agglomération pour le financement. Une réunion spécifique pourrait avoir lieu à la rentrée afin de présenter les résultats de la mesure de vitesse.

Il est demandé d'interpeler les Cars Meyer sur leur vitesse excessive rue de Montlhéry. Depuis un courrier a été adressé en ce sens au directeur. Une copie de la réponse vous sera transmise à son arrivée.

➤ Mail de l'Europe

Un aménagement est souhaité par le cabinet de Kiné afin de bloquer le regroupement des jeunes devant l'entrée. Cependant, il s'agit d'une partie privée. Une rencontre a eu lieu avec le syndic de copropriété qui est en attente de devis pour des aménagements.

Les arrêtés anti-regroupement et contre la consommation d'alcool sur le mail sont en cours d'étude et peuvent être limités dans le temps et l'espace.

La demande d'installation de bancs formulée par les jeunes n'obtiendra pas de réponse favorable car ceux qui avaient été installés initialement ont été retirés à la demande des riverains, en raison des nuisances sonores occasionnées par les regroupements de jeunes.

➤ Isolement du Quartier Ancien

Des logements avec des commerces en rez-de-chaussée ont été construits afin de dynamiser le quartier. Un bureau de poste communal a également été installé dans la Maison des Seniors.

L'attention du Conseil de Quartier est attirée sur la loi sur l'accessibilité qui semble poser de gros problèmes pour les professions médicales qui quittent Saint-Michel-sur-Orge, faute de trouver des locaux en rez-de-chaussée. Néanmoins, il existe des locaux disponibles sur la ville. La mairie peut servir d'intermédiaire dans cette recherche.

Un questionnaire a été adressé par l'association ADABA à l'ensemble des habitants du quartier afin de recenser leurs besoins dans ce secteur. A l'heure actuelle, sur 11 réponses reçues, 8 font ressortir une demande de création de crèche dans le quartier ancien.

Ce projet n'est pas d'actualité mais il est prévu l'extension d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM) qui est un lieu de rencontres et d'échanges, les assistantes maternelles étant nombreuses sur la ville. Cent places sont encore disponibles actuellement.

Cela nécessitera la recherche d'un local communal dans le secteur Ouest de la voie ferrée qui puisse accueillir le RAM car la commune n'a pas la capacité de le financer.

La séance est levée à 21h30.

Prochaine réunion prévue courant du 3^e trimestre.